



École Élémentaire Parc Mirablon

MONTLHÉRY, le 17 juin 2014

Conseil d'école du vendredi 13 juin 2014

Compte-rendu.



Participants :

Parents délégués : Mesdames DA SILVA-REBELO ; VAQUEZ ; BOVA ; PRAWUCKI ; CASSILINGOM ; MARTIN ; GOURIAU ; VINCENT-RANDONNIER ; VILLERMET ; GAUTHIER ; MOGUET.

Messieurs RIGOU ; MORICE ; DESSAINT ; DANIEL ; BORREDON.

Enseignants : Mesdames BOURDIN ; JOUNY ; LAVIGNAS ; MONNIER ; ROUAULT ; LEBEC ; GOUPIL ; CARABETIAN ; LE PAPE ; LE MAT ; MODERC (*RASED*).

Messieurs HUYNH ; JOUNY ; CHAMIOT ; SAUX (*Directeur*)

Monsieur PONS, Maire.

Madame KLJAJIC, Maire Adjointe aux affaires scolaires.

Monsieur BERTIN, Conseiller municipal, Délégué aux affaires scolaires.

Absents excusés :

Madame TARTANSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Mesdames MODERC, NICOLLI, RAINGEARD, LOUALI, COULANGE, Enseignantes.

Madame CHARPENTIER, Animatrice BCD.

Madame PREVOTEAU, Psychologue scolaire.

Mesdames GODON, DANIEL, RIGOU, CLEMENCEAU, GALAIS, DEBEAUPTE ; DUMUIDS, Parents d'élèves élus.

Monsieur SANANES, Infirmier scolaire.

- M. SAUX, ouvre la séance à **20h35**.



Installation du Conseil d'école :

- Un tour de table est effectué, où chacun peut ainsi se présenter à l'assemblée.



Effectifs :

- Selon le sondage de présence pour la prochaine année, les inscriptions enregistrées en Mairie à ce jour, les effectifs attendus pour la rentrée 2014 s'élèvent à 458 élèves. M. le Maire nous informe avoir reçu des demandes d'information pour d'éventuelles inscriptions d'enfants de l'école privée du Sacré Cœur (une dizaine environ), qui pourraient conduire à une demande d'ouverture de classe.

15, rue des Archers
91310 MONTLHERY
☎ : 01.64.49.53.52

- La ventilation prévue des effectifs est la suivante : 100 CP ; 80 CE1 ; 109 CE2 ; 87 CM1 ; 89 CM2.
- La structure pédagogique envisagée est présentée : 4 CP ; 3 CE1 ; 4 CE2 ; 3 CM1 ; 3 CM2. Il est précisé que cette prévision est donnée à titre indicatif, sous réserve qu'il n'y ait pas un afflux important d'inscriptions d'ici la rentrée de septembre.
- Concernant la composition de l'équipe pédagogique des changements sont signalés :
 - M^{me} MAROT a postulé pour un autre poste qu'elle a obtenu et une nouvelle enseignante titulaire la remplacera.
 - M^{me} RAINGEARD qui était nommée à titre provisoire sera remplacée par un autre collègue.
 - En ce qui concerne les changements de niveau, M^{me} LAVIGNAS assurera le CE2 en 2014-2015.
- M. SAUX présente le rapport d'activité des enseignantes rattachées au RASÉD :
 - Mme MODERC, Maître E (rééducation à dominante pédagogique) a pris en charge 24 élèves de l'école élémentaire : 8 CP ; 11 CE1 ; 5 CE2.
 - Mme NICOLLI est venue en soutien de 13 enfants du voyage et de 4 enfants non francophones (aide à l'intégration et travail autour des compétences langagières), à raison de deux demi-journées par semaine.



Organisation du temps scolaire :

- Point sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :
 - M. SAUX effectue un rappel institutionnel :
 - ➔ La date limite de remontée du projet municipal et / ou du PEDT était fixée au 6 juin 2014.
 - ➔ Les Conseils d'école (maternelle et primaire) devaient à cette date s'être prononcés sur le type de fonctionnement arrêté.
 - ➔ Considérant que les travaux du comité de réflexion sur les rythmes scolaires étaient parvenus à un consensus entre toutes les parties, il n'a pas été convoqué de Conseil d'école extraordinaire avant la date du 6 juin, sachant que l'accord de principe était acté.
 - ➔ De plus aucun document ou notification du mode de fonctionnement et / ou du PEDT n'ayant été transmis officiellement au Conseil d'école, cela empêchait de facto celui-ci de se prononcer.
 - ➔ Il convient ce jour, après présentation par la Mairie du PEDT rédigé, que le Conseil d'école soit consulté, vote et émette un avis.
 - Après lecture du PEDT par M^{me} KLJAJIC, Maire adjoint, M. SAUX fait procéder à un vote à main levée. A la majorité (une voix contre et une abstention) le Conseil d'école émet un avis favorable sur le fonctionnement proposé, dont les grandes lignes sont les suivantes :
 - ➔ Le projet, après consultation de tous les parents, concernera 285 élèves de maternelle et 443 élèves d'élémentaire, dont l'inscription au dispositif sera annuelle avec possibilité de moduler celle-ci en cours d'année. Le coût des activités périscolaires sera pris en charge en totalité par la commune. La totalité des locaux scolaires sera susceptible d'être utilisée, à l'exception des salles de classe.
 - ➔ Les horaires applicables seront les suivants :
 - Lundi et jeudi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30
 - Mardi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-15h00
 - Mercredi : 8h30-11h30
 - ➔ Les 6 derniers mois de l'année scolaire seront évaluatifs pour les TAP. Un comité de pilotage sera mis en place et l'évaluation sera faite selon des critères tels que le nombre d'enfants inscrits et la fréquentation effective.
 - ➔ Il est prévu de faire évoluer le projet pour l'améliorer.
- Organisation de l'étude, perspectives pour 2014-2015 :
 - L'organisation de l'étude étant liée à l'éventuelle participation ou non d'enseignants aux TAP, le fonctionnement tel qu'il est envisagé pour la prochaine année scolaire est présenté au Conseil et à la municipalité pour validation de principe :
 - ➔ Il y a d'ores et déjà 6 enseignants volontaires pour assurer le service d'étude, ce qui permet d'organiser des études « dirigées ».

- ➔ Il est proposé de rallonger ce temps, comme c'était le cas avant le passage de l'horaire de sortie des classes de 16h00 à 16h30, à savoir une durée de 1h30 (30 min de détente et de goûter et une heure effective d'étude).
- ➔ Il est demandé que les horaires soient en adéquation avec ceux de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à savoir :
 - Lundi et jeudi : 16h30-18h00
 - Mardi et vendredi : 15h00-16h30
- ➔ De ce fait, il est signalé qu'il n'y aura pas de service de transport scolaire après l'étude ni le mardi ni le vendredi.
- Rendu des livrets d'évaluations et évaluations nationales :
 - Les livrets d'évaluations sont transmis aux familles 3 fois dans l'année scolaire. Le calendrier choisi par l'équipe prend en compte une répartition équilibrée des semaines consacrées aux acquisitions.
 - 2 remises de livrets sont effectuées en présence des Parents.
 - Le troisième livret étant juste transmis aux familles par l'intermédiaire des élèves.
 - Il n'y a pas d'évaluations nationales cette année. Les dernières ont été passées en 2012-2013 et déjà avaient un caractère facultatif, ne faisant en outre l'objet d'aucune remontée des résultats.



Vie scolaire :

- Point sur les manifestations, les projets, les sorties, les spectacles, la fête :
 - M. SAUX détaille de la façon la plus exhaustive possible la liste des manifestations, projets et sorties qui se sont déroulés durant l'année scolaire :
 - ➔ Activités autour du Salon du Livre de Saint-Germain-Les-Arpajon : accueil d'auteurs de littérature de jeunesse ou visite du salon.
 - ➔ Participation des CM1 et CM2 aux « journées forme et santé » (Fondation JDB).
 - ➔ Participation au projet CORIF.
 - ➔ Projet tennis pour les CM1.
 - ➔ Projets « d'éducation à la route » : Permis piéton pour les CE1, Permis cycliste avec la Police municipale, Piste de l'ACO pour les CP et les CE2 ; Piste de la police nationale pour les CM2.
 - ➔ Participation de plusieurs classes au concours de SLAM.
 - ➔ Projections de programmes vidéo pédagogiques (LA CICADELLE) pour toutes les classes.
 - ➔ Sortie au musée de la Préhistoire de Nemours pour les CE2.
 - ➔ Sortie à Paris (Musée d'art moderne et croisière sur la seine) pour 2 classes de CE1.
 - ➔ Sortie à « La Fabuloserie » pour 2 classes (CP et CP-CE1).
 - ➔ Tous les niveaux sont allés à la piscine : toute l'année pour les CP et les CE1, environ 10 séances pour les autres.
 - ➔ Toutes les classes ont participé à 2, voire 3 animations USEP. À ce sujet la municipalité est remerciée pour la subvention octroyée à l'association USEP de l'école, financée aussi par la coopérative scolaire (notamment pour les frais de transports).
 - Concernant les spectacles on retiendra :
 - ➔ Le spectacle des CE1(5) et CE1(8).
 - ➔ Le spectacle des CE1(6) et CE1(7).
 - ➔ La représentation théâtrale des CM2(15) et CM2(17).
 - ➔ Le spectacle « Contes » du CP-CE1(4)
 - ➔ Le spectacle musical des CP et Grandes Sections, réalisé en collaboration avec l'intervenante musique M^{me} AUDIAU.
 - La fête de l'école du vendredi 27 juin est en préparation. Les billets de tombola seront distribués à partir du lundi 16 juin. Le thème retenu sera « Les stations de métro ».
 - Il est rappelé que la remise des dictionnaires par la municipalité, aux élèves de CM2 quittant l'école, aura lieu en Mairie vendredi 20 juin.
 - Les CM2 effectueront leur visite du Collège le lundi 23 juin : à cette occasion une présentation de l'association sportive leur sera proposée. D'autre part les classes recevront le vendredi 20 juin la CPE qui leur présentera les règles de vie au Collège.

- Point sur les sorties scolaires avec nuitées ; perspectives pour 2014-2015 :
 - La classe poney s'est déroulée dans de parfaites conditions du 7 au 11 avril.
 - Pour 2014-2015 en plus de la prévision d'une nouvelle classe poney avec les CP, les CM2 réfléchissent à l'organisation d'une classe de neige. En effet lors de l'année scolaire 2012-2013, un consensus entre la Mairie et l'école s'était dégagé, pour limiter l'organisation de séjours coûteux, selon une fréquence d'une fois tous les deux ans. Il est demandé aux enseignants de finaliser rapidement leur projet afin d'en chiffrer précisément le budget et d'en évaluer la faisabilité.

M. le Maire rappelle que ce type de séjour doit faire l'objet d'un appel d'offre. L'attention est attirée sur le coût supporté par la collectivité mais aussi par les familles.



Hygiène et sécurité :

- Exercices d'évacuation :

- Le premier exercice s'est déroulé le 24/09/2013 en 2min30s, dans de bonnes conditions pour 15 classes élémentaires + 3 classes maternelles présentes alors dans les locaux.
 - Le deuxième exercice s'est déroulé le 06/05/2014 en 2min20s, dans de bonnes conditions pour 13 classes + 3 classes maternelles présentes alors dans les locaux.
 - Un troisième exercice aura lieu très prochainement. M. SAUX rappelle qu'à chacune de ces occasions un rapport détaillé est transmis, en Mairie et à l'Inspection de l'Éducation Nationale.
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) :
 - Pour la validation du PPMS, un exercice de simulation annuel doit règlementairement avoir lieu.
 - Cela demande beaucoup de préparation, la date du lundi 30 juin est retenue pour effectuer cet exercice.



Questions adressées aux représentants de la municipalité :

- Point sur l'organisation des transports scolaires :
 - Il est précisé que le circuit de « La Butte » a été modifié pour éviter les surnombres dans le car.
 - Le nombre de retards reste exceptionnel. M. SAUX rappelle qu'à chaque fois l'école en est prévenue et que ces jours là une certaine indulgence est appliquée à l'arrivée des enfants.
 - Pour la prochaine année scolaire il est prévu un transport le mercredi à 8h30 et 11h30.
- Travaux effectués et à prévoir :
 - La seule « grosse » opération prévue au budget 2014 concerne l'installation de l'ascenseur « monte handicapé » (au niveau du pignon nord).
 - L'installation généralisée des stores côté est du bâtiment, ne sera inscrit qu'au budget primitif 2015.
 - La municipalité confirme l'installation de 2 nouveaux TNI en 2014-2015. Il appartiendra au Conseil des Maîtres de statuer et de communiquer à la Mairie les nouvelles salles à équiper. M. le Maire n'exclut pas d'augmenter la dotation annuelle de tels équipements si des solutions moins coûteuses se présentent.
 - M. SAUX tient à préciser la demande qui avait été transmise par écrit au sujet du souhait de disposer d'un deuxième photocopieur : il ne s'agit pas d'augmenter le volume global des copies qui serait réparti sur les deux machines ni de réclamer des crédits supplémentaires puisqu'il en a été tenu compte dans la ventilation du Budget Annexe des Écoles (BAE).

- L'ordre du jour étant épuisé M. SAUX lève la séance à **22h20**.